

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 26 Mars 2010

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

DIRECTION DES ARCHIVES, DU PATRIMOINE ET DES MUSÉES DÉPARTEMENTAUX

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 6/03

OBJET : Subventions de l'Etat-Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France pour les actions des musées départementaux.

- Canton : sans objet

RÉSUMÉ : Pour soutenir sa politique de valorisation et de conservation des collections des musées départementaux, le Département est amené à solliciter l'aide conjointe de la Direction régionale des Affaires culturelles d'Ile-de-France au titre des actions de l'année 2010 des musées départementaux ayant l'appellation " musée de France " (musée de Préhistoire d'Ile-de-France, musée Stéphane Mallarmé, musée des Pays de Seine-et-Marne, musée de l'Ecole de Barbizon) inscrites au budget primitif départemental 2010 pour un montant de 811 183,95 € T.T.C.

Dans le cadre de leur programme d'acquisition, de conservation, de diffusion des collections et d'accueil des publics, les musées départementaux (musée de Préhistoire d'Ile-de-France, musée Stéphane Mallarmé, musée des Pays de Seine-et-Marne, musée de l'Ecole de Barbizon) peuvent bénéficier d'aides de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France) pour les actions suivantes : expositions temporaires, acquisitions d'œuvres pour les collections, conservation préventive et restauration des collections, actions culturelles et amélioration de l'accueil des publics en situation de handicap.

Dans ce cadre, je vous remercie de bien vouloir m'autoriser à engager des démarches afin d'obtenir de telles subventions pour les opérations menées par les musées départementaux en 2010, et en conséquence d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 6/03 des rapports soumis à la commission
n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Rapporteur : MME CHAIN-LARCHE
Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Séance du 26 Mars 2010

OBJET : Subventions de l'Etat-Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France pour les actions des musées départementaux.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme,

DECIDE

Article 1 : de solliciter auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France) une subvention au titre du programme d'expositions, d'acquisitions d'œuvres, de conservation, d'actions culturelles et d'accueil des publics en 2010 des musées départementaux ayant l'appellation " musée de France " (musée de Préhistoire d'Ile-de-France, musée Stéphane Mallarmé, musée des Pays de Seine-et-Marne, musée de l'Ecole de Barbizon).

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général, à signer tous les documents correspondants et à effectuer toute démarche nécessaire pour obtenir les subventions mentionnées à l'article 1.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

